

RCS : RENNES
Code greffe : 3501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de RENNES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2001 B 00313
Numéro SIREN : 434 961 785
Nom ou dénomination : AFIM

Ce dépôt a été enregistré le 29/02/2024 sous le numéro de dépôt 4002

- BILAN ACTIF -

04002

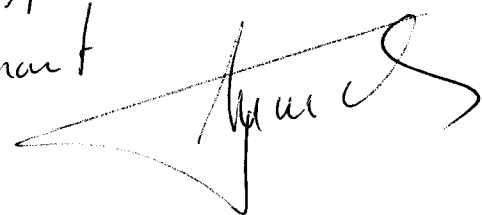
AFIM

du 01/10/2022 au 30/09/2023

	N		N-1
	Brut	Amort. et Prov.	
ACTIF IMMOBILISE			
Capital souscrit non appelé			
Immobilisations incorporelles (1)			
Frais d'établissement			
Frais de développement			
Concessions, brevets et droits similaires			
Fonds commercial			
Autres immobilisations incorporelles			
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles			
Immobilisations corporelles			
Terrains			
Constructions	1 566	1 566	
Installations techniques, matériel et outillages industriels			
Autres immobilisations corporelles	952	952	
Immobilisations en cours			
Avances et acomptes			
Immobilisations financières (2)			
Participation évaluées selon méthode équivalence			
Autre participations	508 650		508 650
Créances rattachées à participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
TOTAL ACTIF IMMOBILISE			510 950
ACTIF CIRCULANT			
Stocks			
Matières premières et approvisionnements			
En cours de production de biens			
En cours de production de services			
Produits intermédiaires et finis			
Marchandises			
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances (3)			
Clients et comptes rattachés			
Autres créances	4 036 538		4 036 538
Capital souscrit et appelé, non versé			
Trésorerie			
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités	47 358		47 358
Comptes de régularisation			
Charges constatées d'avance	1 263		1 263
Frais d'émissions d'emprunt à étaler			
Primes de remboursement des obligations			
Ecarts de conversion actif			
TOTAL ACTIF CIRCULANT	4 085 159		4 085 159
TOTAL ACTIF GENERAL	4 591 328	2 518	4 591 328
Renvois:			
(1) Dont droit au bail :			
(2) Dont part à moins d'un an :			
(3) Dont part à plus d'un an :			

DÉPÔT DU
29 FEV. 2024
TRIBUNAL DE COMMERCE DE RENNES

*certifié conforme par le
Gérant*

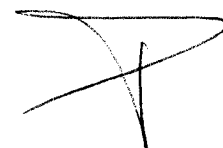


- BILAN PASSIF -

AFIM

du 01/10/2022 au 30/09/2023

	N	N-1
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel (dont versé: 1600000)	1 600 000	600 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale	60 000	60 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	1 484 557	1 834 415
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	687 666	745 142
Situation Nette	2 832 228	3 234 564
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	2 832 228	3 234 564
AUTRES FONDS PROPRES		
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	243 425	323 123
Emprunts et dettes financières divers (3)	470 825	381 596
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 366	4 020
Dettes fiscales et sociales	8 355	68 621
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2 500	2 300
Autres dettes	31 115	32 334
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	761 587	811 994
Ecarts de conversion passif		
TOTAL PASSIF GENERAL	4 594 809	4 991 558
Renvois :		
(1) Dettes :		
à Plus d'un an		
à moins d'un an	761 587,00	811 994,00
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque :		
(3) Dont emprunts participatifs :		

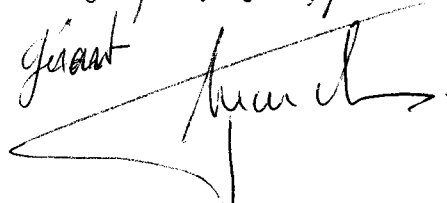


- COMPTE DE RESULTAT -

AFIM

du 01/10/2022 au 30/09/2023

	France	Export	Total	N-1
Produits d'exploitation				
Ventes de marchandises				
Production vendue - biens				
Production vendue - services	140 400		140 400	140 400
Chiffre d'affaires net				
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			2 381	2 484
Autres produits			1	
Total des produits d'exploitation I (1)				
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes (3)			30 994	28 949
Impôts, taxes et versements assimilés			759	1 246
Salaires et traitements			109 487	107 528
Charges sociales				
Dotations d'exploitation sur immobilisations - dotations aux amort...				93
Dotations d'exploitation sur immobilisations - dotations aux provi...				
Dotations d'exploitations sur actif circulant : dotations aux prov...				
Dotations d'exploitation pour risques et charges : dotations aux p...				
Autres charges				1
Total des charges d'exploitations II (2)				
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				
Opérations en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée III			196 784	226 241
Perte supportée ou bénéfice transféré IV			22 552	5 992
Produits Financiers				
Produits financiers de participations (5)			480 000	515 500
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immo...				
Autres intérêts et produits assimilés (5)			121 545	34 055
Reprises sur provisions et transferts de charges			18 750	
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total des produits financiers (V)				

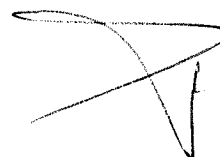
le 10 Jan 2024
certifié conforme par le
gérant


- COMPTE DE RESULTAT -

AFIM

du 01/10/2022 au 30/09/2023

	Total	N-1
Charges Financières		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées (6)	23 579	10 273
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières (VI)		
RESULTAT FINANCIER (V) - (VI)		
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)		
Produits Exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	7	
Produits exceptionnels sur opérations en capital	2 500	48 600
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Total des produits Exceptionnels VI		
Charges Exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	21 250	3 375
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
Total des charges exceptionnelles VII		
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VI-VII)		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	66 081	64 683
BENEFICE OU PERTE		
Renvois:		
(1) Dont Produits d'exploitation sur exercices antérieurs :		
(2) Dont charges d'exploitations sur exercices antérieurs :		
(3) Dont crédit-bail mobilier :		
(3) Dont crédit-bail immobilier :		
(5) Dont produits concernant les entreprises liées :		
(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées :		



ANNEXE COMPTABLE

certifié conforme
Ava le Quant

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized, cursive script that is difficult to decipher but appears to be a personal name or initials.

AFIM

Annexe des Comptes de l'exercice clos le 30/09/2023

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2023, dont le total est de 4 593 809€ et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice net comptable de 687 666€.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/10/2022 au 30/09/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Faits caractéristiques de l'exercice

Évènements principaux :

Ces comptes annuels ont été établis le 06/12/2023.

D'autre part, aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

Par ailleurs, nous apportons des précisions concernant les faits suivants :

- La prise de participation dans la SCCV DU GOLFE pour 200 euros, soit 20%.
- La cession des titres de participation de la société GM IMMO et des titres de participation de la société HELIDIS suite à la liquidation des sociétés au 31.12.2022.

Principes, règles et méthodes comptables :

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce et du règlement 2016-07 de l'ANC à jour des différents règlements complémentaires à la date d'établissement desdits comptes annuels.

Les règles ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

Informations relatives au bilan

ACTIF

Immobilisations

Immobilisations Corporelles et Incorporelles :

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine. Ces éléments n'ont pas fait l'objet d'une réévaluation légale ou libre.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Principaux Mouvements de l'exercice :

Immobilisations Incorporelles et Corporelles	Valeur brute Début D'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur Brute des immos en fin d'exercice
Fond Commercial	-	-	-	-
Autres Immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Terrain	-	-	-	-
Constructions	1 566	-	-	1 566
Installations techniques, matériels et outillages industriels	-	-	-	-
Installations générales, agencements, aménagements divers	-	-	-	-
Matériel de transport	-	-	-	-
Autres Immobilisations corporelles	952	-	-	952
Total	2 518	-	-	2 518

Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes, liés à l'acquisition ne sont pas attachés au coût d'acquisition.

Amortissements :

Amortissements		Début de l'exercice	Augmentations Amortissement	Diminutions Amortissement	Fin d'Exercice
Incorporelles		-	-	-	-
Immobilisations corporelles	Terrains	-	-	-	-
	Constructions	1 566	-	-	1 566
	Installations techniques matériel et outillage industriel	-	-	-	-
	Installations générales aménagements divers	-	-	-	-
	Matériel de transport	-	-	-	-
	Autres immobilisations corporelles	952	-	-	952
TOTAL	2 518	2 518	-	-	2 518

Durées d'amortissement :

Immobilisations	Mode	Durée
Matériel de Bureau	Dégressif	3 ans
Agencements	Linéaire	7 ans

Dépréciations :

Dépréciation des autres Actifs	Début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Fin D'exercice
		Dépréciation	Dépréciation	
Immobilisations	18 750	-	18 750	-
Stocks et encours	-	-	-	-
Clients et comptes rattachés	-	-	-	-
Autres Actifs	-	-	-	-
TOTAL	18 750	-	18 750	-

Filiales et Participations :

	Capital	Autres Capitaux Propres	Quote part Détenue en %	Valeur Comptable Titres détenus		Prêts et avances consenties	Cautions	Chiffres d'affaires HT	Résultat de l'exercice	Dividendes encaissés
				Brute	Nette					
Filiales détenues à plus de 50 %										
ACP IMMO	1 000 324 148,91 000,00		60,00	505 000	505 0000	3 715 757		3 318 995,16	804 941,50	480 000

Autres Participations :

	Valeur Comptable Titres détenus		Prêts et avances consenties	Cautions	Dividendes encaissés
	Brute	Nette			
Filiales détenues de 10% à 50 %					
ACP CONSTRUCTION		200	-5 836		
	200				
ACP HABITAT	150	150	145 553		
LIBERTIS	250	250	22 821		
BELAFI	500	500	73 178		
ACP EMERAUDE	200	200	- 11 612		
ACP AMENAGEMENT	1 000	1 000	0		
ACP PROMOTION	200	200	- 11 784		
ACP BREIZH	200	200	- 213		
DU GOLFE	200	200	0		
ACP TERTIAIRE	200	200	- 777		
SAS LOREN INVEST	500	500	195		

894

Produits à Recevoir :

	Produits à Recevoir	Montant
	Immobilisations Financières	-
	Participation Groupe	-
Intérêts Courus	Participation Hors Groupe	-
	Clients	-
	Associés	-
	Valeurs Mobilières de Placement	-
	Facture à Établir	-
	RRR à obtenir, Avoir à Recevoir	-
Autres Produits	Personnel	-
	Sécurité Sociale	-
	État	-
	Divers	78 139
	Total	78 139

Etat des Créances :

ETAT DES CREANCES		Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Clients douteux ou litigieux				
Autres créances clients				
Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie antérieurement constatée				
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
	Impôts sur les bénéfices			
Etat et collectivités Publiques	Taxe sur la valeur ajoutée	894	894	
	Autres impôts, taxes et versements assimilés			
	Divers			
Groupe et associés				
Débiteurs divers		4 035 644	4 035 644	
Charges constatées d'avance		1 263	1 263	
Totaux		4 037 801	4 037 801	

PASSIF

Capitaux propres :

Composition du capital social	Nombre	Valeur nominale
Actions ou parts composant le capital social au début de l'exercice	600	1 000
Actions ou parts émises pendant l'exercice	1 000	1 000
Augmentation de la valeur nominale des parts ou actions		
Actions ou parts composant le capital social en fin d'exercice	1 600	1

Détail Provisions pour Risques et Charges :

État des Dettes :

ETAT DES DETTES	Montant Brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A + 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit à 1 an max. à l'origine				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit à + de 1 an à l'orig.	243 425	81 272	162 153	
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	5 366	5 366		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes	335	335		
Impôts sur les bénéfices	5 173	5 173		
T.V.A.	2 302	2 302		
Obligations cautionnées				
Autres impôts et taxes	545	545		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	470 825	470 825		
Autres dettes	33 615	33 615		
Dettes représentative de titres empruntés ou remis en garantie				
Produits constatés d'avance				
TOTAUX	761 586	599 433	162 153	

Charges à Payer :

Charges à Payer	Montant
Congés payés	
Congés payés	-
Charges sociales	-
Charges fiscales	-
Intérêts Courus	
Emprunts et Dettes	1 278
Dettes participations Groupes	-
Dettes participations Hors Groupe	-
Dettes sociétés en participation	-
Fournisseurs	-
Associés	20 019
Banques	-
Concours bancaires courants	-
Autres Charges	
Factures à recevoir	4 346
Remise Rabais Ristournes, Avoir à établir	-
Participations des salariés	-
Personnel	-
Organismes Sociaux	335
Autres charges fiscales	545
Divers	598
Total	27 121

Compte de Résultat :

Chiffre d'affaires :

	CA HT France	CA HT Export et intracommunautaire	Total
Marchandises	-	-	-
Production Biens	-	-	-
Services	140 400	-	- 140 400
Chiffre d'affaires total	140 400		- 140 400

Impôts sur les sociétés :

	Avant IS	Impôt Taux Réduit	Impôt Taux Normal	Résultat Net
Résultat	753 747	6 375	59 706	687 666

Honoraires du Commissaire aux Comptes :

Les honoraires du Commissaire aux Comptes payés sur l'exercice s'élèvent à 1 654 € HT .

AFIM
Société à Responsabilité Limitée au capital de 1 600 000 €
Siège social : 4, allée Théodore Botrel – 35230 Noyal-Châtillon-sur-Seiche
434 961 785 RCS Rennes

**EXTRAIT DE PROCES-VERBAL
DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 28 DECEMBRE 2023**

EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2023

DEUXIEME DECISION

L'associée unique décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2023 comme suit :

Bénéfice de l'exercice	687 666 €
▪ Au poste Réserve légale	34 383,30 €
Ce qui le porte à 94 383,30 €	
▪ Dividendes.....	400 000,00 €
Soit 250 € par part sociale	
▪ Le solde, au poste Autres Réserves.....	253 282,70 €
Ce qui le porte à 1 737 839,70 €	

L'associé unique décide que les dividendes seront mis en paiement à compter de ce jour.

L'associé unique prend acte que, conformément à l'article 117 quater du CGI, le montant des dividendes perçus par les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, est soumis au prélèvement forfaitaire au taux de 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu, sauf dispense.

Les dividendes perçus seront soumis à l'impôt sur le revenu l'année suivant celle du versement (selon le prélèvement forfaitaire unique au taux de 12,8 % ou sur option selon le barème progressif de l'impôt sur le revenu après déduction de l'impôt prélevé à la source).

En cas d'option pour le barème progressif, l'associé unique prend acte que la totalité des revenus distribués est éligible à l'abattement de 40 %, et que le prélèvement forfaitaire au taux de 12,8 % est par conséquent non libératoire.

En outre, le montant des dividendes perçus par les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, est soumis au prélèvement forfaitaire libératoire au taux de 17,2 % au titre des prélèvements sociaux.

L'associé unique prend acte également que, conformément aux dispositions de l'article L. 131-6 du Code de la Sécurité sociale, la part des dividendes perçus par le gérant majoritaire, son conjoint ou son partenaire de Pacs, ou leurs enfants mineurs non émancipés, supérieure à 10 % du capital social, des primes d'émission et des sommes versées en compte courant par ces personnes (intérêts compris), est assujettie aux cotisations sociales des travailleurs indépendants. Cette somme doit faire l'objet d'une



déclaration par le cotisant, dans un délai de 30 jours à compter de sa perception, selon les modalités prévues à l'article L. 131-6-2 du Code de la Sécurité Sociale.

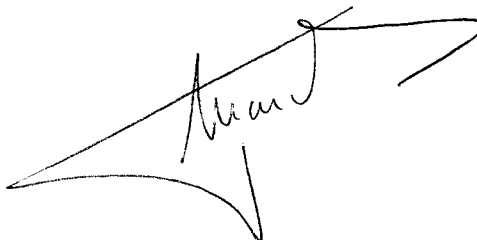
Ces prélèvements (au titre de l'impôt sur le revenu et des prélèvements sociaux) seront opérés par la société distributrice et déclarés dans les 15 jours du mois suivant la mise en paiement.

Suite à cette affectation, l'associé unique constate que les capitaux propres de la Société s'élèvent à 3 432 223 € pour un capital social de 1 600 000 €.

Puis, afin de se conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'associé unique prend acte des distributions de dividendes suivantes au titre des trois exercices précédents :

Exercice clos le	Dividende global	Dividende par part sociale	Revenus éligibles à l'abattement de 40 %	Revenus non éligibles à l'abattement de 40 %
30.09.2022	95 000 €	158,33 € (valeur arrondie)	95 000 €	Néant
30.09.2021	89 000 €	148,33 €	89 000 €	Néant
30.09.2020	80 000 €	133,33 € (valeur arrondie)	80 000 €	Néant

Monsieur Fredy Marchais
Associé unique



SARL AFIM

Au capital de 1 600 000 €
Siège social : 4 Allée Théodore Botrel
35230 NOYAL-CHÂTILLON-SUR-SEICHE
R.C.S. 434 961 785

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 30/09/2023



SAS GEIREC

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale Ouest Atlantique

276, rue de Châteaugiron – CS 76308
35063 RENNES CEDEX

SOMMAIRE

- ▶ **Rapport du Commissaire aux Comptes sur les conventions règlementées**

- ▶ **Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels**

- ▶ **Comptes annuels au 30 septembre 2023**

SARL AFIM

Au capital de 1 600 000 €
Siège social : 4 Allée Théodore Botrel
35230 NOYAL-CHÂTILLON-SUR-SEICHE
R.C.S. 434 961 785

RAPPORT SPECIAL

DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Relatif à l'exercice clos le 30/09/2023



SAS GEIREC
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale Ouest Atlantique
276, rue de Châteaugiron – CS 76308
35063 RENNES CEDEX

A l'associé unique,

En notre qualité de Commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés, ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 223-17 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 223-17 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée, en application des dispositions de l'article L. 223-19 du code de commerce.

Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

En application de l'article R.223-16 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé :



1- CONVENTION D'ANIMATION

➤ **Personnes intéressées :**

- Fredy MARCHAIS, associé unique de la SARL AFIM,
- Michel HERVO, gérant de la société BELAFI,
- Cindy KREMBSER, Présidente de la société LOREN INVEST.

➤ **Nature et objet :**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1^{er} octobre 2017, il a été mis en place avec les sociétés filiales ACP IMMO, ACP HABITAT, ACP CONSTRUCTION, BELAFI, une convention ayant pour objet de définir les modalités d'élaboration et d'application de la politique d'ensemble du Groupe, ainsi que les méthodes de coopération entre les sociétés.

➤ **Modalités :**

Cette convention a été conclue et acceptée pour une durée d'une année ayant commencé à courir le 1^{er} octobre 2017. Elle se renouvelle ensuite chaque année par tacite reconduction. Cette convention s'inscrivant dans le rôle d'animation de la société AFIM, elle ne fait l'objet d'aucune rémunération spécifique.

➤ **Importance des prestations fournies :**

La convention d'animation n'a donné lieu à aucune rémunération au titre de l'exercice clos le 30/09/2023.

2- AVANCES FINANCIERES AUX FILIALES ET PARTICIPATIONS

A- SCI LIBERTIS

➤ **Personnes intéressées :**

Fredy MARCHAIS, Michel HERVO et Arnaud JEULIN, associés de la société LIBERTIS (805 277 639 RCS Rennes).

➤ **Nature et objet :**

La Société a consenti une avance financière à la société LIBERTIS dont le solde s'élevait au 30 septembre 2023 à 22 821 €.

➤ **Modalités :**

L'avance financière consentie à la société LIBERTIS ne fait pas l'objet d'une rémunération.



➤ **Importance des prestations fournies :**

L'avance financière consentie à la société LIBERTIS n'a pas fait l'objet d'une rémunération sur l'exercice clos le 30/09/2023.

B- SCI BELAFI

➤ **Personnes intéressées :**

Fredy MARCHAIS et Michel HERVO, associés de la société BELAFI (829 749 910 RCS Rennes).

➤ **Nature et objet :**

La Société a consenti une avance financière à la société BELAFI dont le solde s'élevait au 30 septembre 2023 à 73 178 €.

➤ **Modalités :**

L'avance financière consentie à la société BELAFI ne fait pas l'objet d'une rémunération.

➤ **Importance des prestations fournies :**

L'avance financière consentie à la société BELAFI n'a pas fait l'objet d'une rémunération sur l'exercice clos le 30/09/2023.

C- SAS AMENAGEMENT CONSTRUCTION PROMOTION IMMOBILIERE

➤ **Personnes intéressées :**

Fredy MARCHAIS, associé unique de la SARL AFIM, Michel HERVO gérant de la société BELLEVILLE IMMO et Cindy KREMSER présidente de la société LOREN INVEST, associés de la société ACP IMMO (452 601 388 RCS Rennes).

➤ **Nature et objet :**

La Société a consenti une avance financière à la société ACP IMMO dont le solde s'élevait au 30 septembre 2023 à 3 715 757 €.

➤ **Modalités :**

L'avance financière consentie à la société ACP IMMO fait l'objet d'une rémunération.

➤ **Importance des prestations fournies :**

L'avance financière consentie à la société ACP IMMO a fait l'objet d'une rémunération à hauteur de 118 540,35 € pour l'exercice 30/09/2023.



D- SCCV ACP HABITAT

➤ Personnes intéressées :

Fredy MARCHAIS, associé unique de la SARL AFIM, elle-même présidente de la société ACP IMMO et Michel HERVO gérant de la société BELLEVILLE IMMO, associés de la société ACP HABITAT (793 276 726 RCS Rennes).

➤ Nature et objet :

La Société a consenti une avance financière à la société ACP HABITAT dont le solde s'élevait au 30 septembre 2023 à 145 553 €.

➤ Modalités :

L'avance financière consentie à la société ACP HABITAT fait l'objet d'une rémunération.

➤ Importance des prestations fournies :

L'avance financière consentie à la société ACP HABITAT a fait l'objet d'une rémunération à hauteur de 2 775,17 € pour l'exercice 30/09/2023 (produit de 3 052,99 € minoré d'une charge financière de 277,82 €).

E- SAS LOREN INVEST

➤ Personnes intéressées :

Fredy MARCHAIS, associé unique de la SARL AFIM et Cindy KREMBSER présidente de la société LOREN INVEST (843 918 251 RCS Saint-Malo).

➤ Nature et objet :

La Société a consenti une avance financière à la société LOREN INVEST dont le solde s'élevait au 30 septembre 2023 à 195 €.

➤ Modalités :

L'avance financière consentie à la société LOREN INVEST ne fait pas l'objet d'une rémunération.

➤ Importance des prestations fournies :

L'avance financière consentie à la société LOREN INVEST n'a pas fait l'objet d'une rémunération sur l'exercice clos le 30/09/2023.



Fait à Rennes,
Le 20 décembre 2023

SAS GEIREC
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale Ouest Atlantique

Représentée par :
Laetitia GODEFROY
Commissaire aux Comptes

SARL AFIM

SARL au capital de 1 600 000 €
Siège social : 4 Allée Théodore Botrel
35230 NOYAL-CHÂTILLON-SUR-SEICHE
R.C.S. 434 961 785

RAPPORT

DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30/09/2023



SAS GEIREC

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale Ouest-Atlantique

276, rue de Châteaugiron – CS 76308
35063 RENNES CEDEX

À l'Associé Unique,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SARL AFIM relatifs à l'exercice clos le 30/09/2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} octobre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

La méthode de détermination d'une provision pour dépréciation sur les titres de participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement est détaillée dans la partie « Principes, règles et méthodes comptables » de l'annexe. Dans le cadre de nos appréciations des règles et méthodes comptables suivies par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et nous sommes assuré de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le gérant et associé unique.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Rennes,
Le 20 décembre 2023

SAS GEIREC

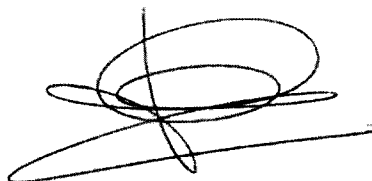
Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale Ouest Atlantique

Représentée par :

Laetitia GODEFROY

Commissaire aux Comptes



SARL AFIM

Au capital de 1 600 000 €
Siège social : 4 Allée Théodore Botrel
35230 NOYAL-CHÂTILLON-SUR-SEICHE
R.C.S. 434 961 785

COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30/09/2023

- BILAN ACTIF -

AFIM

du 01/10/2022 au 30/09/2023

	N			N-1
	Brut	Amort. et Prov.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Capital souscrit non appelé				
Immobilisations incorporelles (1)				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	1 566	1 566		
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	952	952		
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participation évaluées selon méthode équivalence				
Autre participations	508 650		508 650	510 950
Créances rattachées à participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Matières premières et approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés				
Autres créances	4 036 538		4 036 538	3 175 679
Capital souscrit et appelé, non versé				
Trésorerie				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	47 358		47 358	363 507
Comptes de régularisation				
Charges constatées d'avance	1 263		1 263	1 414
Frais d'émissions d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL ACTIF CIRCULANT				
TOTAL ACTIF GENERAL				

Renvois:

(1) Dont droit au bail :

(2) Dont part à moins d'un an :

(3) Dont part à plus d'un an :

- BILAN PASSIF -

AFIM

du 01/10/2022 au 30/09/2023

	N	N-1
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel (dont versé: 1600000)	1 600 000	600 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	60 000	60 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	1 484 557	1 834 415
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	687 666	745 142
Situation Nette		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES		
AUTRES FONDS PROPRES		
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	243 425	323 123
Emprunts et dettes financières divers (3)	470 825	381 596
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 366	4 020
Dettes fiscales et sociales	8 355	68 621
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2 500	2 300
Autres dettes	31 115	32 334
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES		
Ecart de conversion passif		
TOTAL PASSIF GENERAL		
Renvois :		
(1) Dettes :		
à Plus d'un an		
à moins d'un an	761 587,00	811 994,00
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque :		
(3) Dont emprunts participatifs :		

GEIREC

- COMPTE DE RESULTAT -

AFIM

du 01/10/2022 au 30/09/2023

	France	Export	Total	N-1
Produits d'exploitation				
Ventes de marchandises				
Production vendue - biens				
Production vendue - services	140 400		140 400	140 400
Chiffre d'affaires net				
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			2 381	2 484
Autres produits			1	
Total des produits d'exploitation I (1)				
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes (3)			30 994	28 949
Impôts, taxes et versements assimilés			759	1 246
Salaires et traitements			109 487	107 528
Charges sociales				
Dotations d'exploitation sur immobilisations - dotations aux amort...				93
Dotations d'exploitation sur immobilisations - dotations aux provi...				
Dotations d'exploitations sur actif circulant : dotations aux prov...				
Dotations d'exploitation pour risques et charges : dotations aux p...				
Autres charges				1
Total des charges d'exploitations II (2)				
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				
Opérations en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée III			196 784	226 241
Perte supportée ou bénéfice transféré IV			22 552	5 992
Produits Financiers				
Produits financiers de participations (5)			480 000	515 500
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immo...				
Autres intérêts et produits assimilés (5)			121 545	34 055
Reprises sur provisions et transferts de charges			18 750	
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total des produits financiers (V)				

- COMPTE DE RESULTAT -

AFIM

du 01/10/2022 au 30/09/2023

	Total	N-1
Charges Financières		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées (6)	23 579	10 273
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières (VI)		
RESULTAT FINANCIER (V) - (VI)		
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)		
Produits Exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	7	
Produits exceptionnels sur opérations en capital	2 500	48 600
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Total des produits Exceptionnels VI		
Charges Exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	21 250	3 375
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
Total des charges exceptionnelles VII		
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VI-VII)		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	66 081	64 683
BENEFICE OU PERTE		
Renvois:		
(1) Dont Produits d'exploitation sur exercices antérieurs :		
(2) Dont charges d'exploitations sur exercices antérieurs :		
(3) Dont crédit-bail mobilier :		
(3) Dont crédit-bail immobilier :		
(5) Dont produits concernant les entreprises liées :		
(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées :		

AFIM
Annexe des Comptes
de l'exercice clos
le 30/09/2023

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2023, dont le total est de 4 593 809€ et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice net comptable de 687 666€.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/10/2022 au 30/09/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Faits caractéristiques de l'exercice

Évènements principaux :

Ces comptes annuels ont été établis le 20/12/2023.

D'autre part, aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

Par ailleurs, nous apportons des précisions concernant les faits suivants :

- La prise de participation dans la SCCV DU GOLFE pour 200 euros, soit 20%.
- La cession des titres de participation de la société GM IMMO et des titres de participation de la société HELIDIS suite à la liquidation des sociétés au 31.12.2022.

Principes, règles et méthodes comptables :

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce et du règlement 2016-07 de l'ANC à jour des différents règlements complémentaires à la date d'établissement desdits comptes annuels.

Les règles ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

PARTICIPATIONS, AUTRES TITRES IMMOBILISÉS, VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est

inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la

valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

DETTES

Les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale

Informations relatives au bilan

ACTIF

Immobilisations

Immobilisations Corporelles et Incorporelles :

La valeur brute des éléments de l'actif Immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine. Ces éléments n'ont pas fait l'objet d'une réévaluation légale ou libre.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Principaux Mouvements de l'exercice :

Immobilisations Incorporelles et Corporelles	Valeur brute Début D'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur Brute des Immos en fin d'exercice
Fond Commercial				
Autres Immobilisations Incorporelles				
Terrain				
Constructions	1 566			1 566
Installations techniques, matériels et outillages industriels				
Installations générales, agencements, aménagements divers				
Matériel de transport				
Autres Immobilisations corporelles	952			952
Total	2 518			2 518

Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes, liés à l'acquisition ne sont pas attachés au coût d'acquisition.

GEIREC

Commissaire aux Comptes

Amortissements :

Amortissements		Début de l'exercice	Augmentations Amortissement	Diminutions Amortissement	Fin d'Exercice
Incorporelles					
Immobilisations corporelles	Terrains				
	Constructions	1 566			1 566
	Installations techniques matériel et outillage industriel				
	Installations générales aménagements divers				
	Matériel de transport				
	Autres immobilisations corporelles	952			952
TOTAL		2 518			2 518

Durées d'amortissement :

Immobilisations	Mode	Durée
Matériel de Bureau	Dégressif	3 ans
Agencements	Linéaire	7 ans

GEIREC

Dépréciations :

Dépréciation des autres Actifs	Début de l'exercice	Augmentations	Diminutions		Fin D'exercice
			Dépréciation	Dépréciation	
Immobilisations	18 750			18 750	
Stocks et encours					
Clients et comptes rattachés					
Autres Actifs					
TOTAL	18 750			18 750	

Filiales et Participations :

	Capital	Autres Capitaux Propres	Quote part Détenue en %	Valeur Comptable		Prêts et avances consenties	Cautions	Chiffres d'affaires HT	Résultat de l'exercice	Dividendes encaissés
				Titres détenus						
				Brute	Nette					
Filiales détenues à plus de 50 %										
60% SAS ACP IMMO	1 000 000,00	3 246 148,91	60,00	505 000	505 000	3 715 757		3 318 995,16	804 941,50	480 000

Autres Participations :

GEIREC

	Valeur Comptable Titres détenus		Prêts et avances consenties	Chiffre d'affaires	Résultats du dernier exercice
	Brute	Nette			
Filiales détenues de 10% à 50 %					
20% SCCV ACP CONSTRUCTION	200	200	-5 836	0	420
15% SCCV ACP HABITAT	150	150	145 553	7 823 978	1 192 720
25% SCI LIBERTIS	250	250	22 821	30 908	8 647
50% SCI BELAFI	500	500	73 178	66 863	28 921
45% SCCV ACP EMERAUDE	200	200	- 11 612	0	- 48 373
20% SCCV ACP AMENAGEMENT	1 000	1 000	0	0	- 14 523
20% SCCV ACP PROMOTION	200	200	- 11 784	0	- 58 921
20% SCCV ACP BREIZH	200	200	- 213	0	- 1 579
20% SCCV DU GOLFE	200	200	0	NA	NA
20% SCCV ACP TERTIAIRE	200	200	- 777	0	- 3 886
10% SAS LOREN INVEST	500	500	195	0	56 778

Produits à Recevoir :

	Produits à Recevoir	Montant
Intérêts Courus	Immobilisations Financières	
	Participation Groupe	
	Participation Hors Groupe	
	Clients	
	Associés	
	Valeurs Mobilières de Placement	
Autres Produits	Facture à Établir	
	RRR à obtenir, Avoir à Recevoir	
	Personnel	
	Sécurité Sociale	
	État	
	Divers	78 139
	Total	78 139

État des Créances :

ETAT DES CREANCES		Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Clients douteux ou litigieux				
Autres créances clients				
Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie antérieurement constatée				
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Etat et collectivités Publiques	Impôts sur les bénéfices			
	Taxe sur la valeur ajoutée	894	894	
	Autres impôts, taxes et versements assimilés			
	Divers			
Groupe et associés				
Débiteurs divers		4 035 644	4 035 644	
Charges constatées d'avance		1 263	1 263	
Totaux		4 037 801	4 037 801	

PASSIF

Capitaux propres :

Composition du capital social	Nombre	Valeur nominale
Actions ou parts composant le capital social au début de l'exercice	600	1 000
Actions ou parts émises pendant l'exercice	1 000	1 000
Augmentation de la valeur nominale des parts ou actions		
Actions ou parts composant le capital social en fin d'exercice	1 600	1 000

État des Dettes :

Le prêt contracté auprès du Crédit Agricole pour un montant de 400 000 € comporte la garantie suivante : le nantissement portant sur 80 actions de la société ACP IMMO.

ETAT DES DETTES	Montant Brut	A 1 an au plus		De 1 à 5 ans		A + 5 ans	
Emprunts obligataires convertibles							
Autres emprunts obligataires							
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit à 1 an max. à l'origine	243 425	81 272	162 153				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit à + de 1 an à l'orig.(1) (2)							
Emprunts et dettes financières divers							
Fournisseurs et comptes rattachés	5 366	5 366					
Personnel et comptes rattachés							
Sécurité sociale et autres organismes	335	335					
Impôts sur les bénéfices	5 173	5 173					
T.V.A.	2 302	2 302					
Obligations cautionnées							
Autres impôts et taxes	545	545					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés							
Groupe et associés	470 825	95 134	375 691				
Autres dettes	33 615	33 615					
Dettes représentative de titres empruntés ou remis en garantie							
Produits constatés d'avance							
TOTAUX	761 586	223 742	537 844				

Renvois

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice

Emprunts remboursés en cours d'exercice 79 280

(2) Montant divers emprunts, dett/associés

Charges à Payer :

Charges à Payer		Montant
Charges payées		
Charges sociales		
Charges fiscales		
Intérêts Courus		1 278
Emprunts et Dettes		
Dettes participations Groupes		
Dettes participations Hors Groupe		
Dettes sociétés en participation		
Fournisseurs		
Associés		20 019
Banques		
Concours bancaires courants		
Autres Charges		4 346
Factures à recevoir		
Remise Rabais Riscourmes, Avoir à établir		
Participations des salariés		
Personnel		
Organismes Sociaux		335
Autres charges fiscales		545
Divers		598
Total		27 121

Compte de Résultat :

Chiffre d'affaires :

	CA HT France	CA HT Export et Intracommunautaire	Total
Marchandises			
Production			
Biens	140 400		140 400
Services			
Chiffre d'affaires total	140 400		140 400

Impôts sur les sociétés :

	Avant IS	Impôt Taux Réduit	Impôt Taux Normal	Résultat Net
Résultat	753 747	6 375	59 706	687 666

Honoraires du Commissaire aux Comptes :

Les honoraires du Commissaire aux Comptes payés sur l'exercice s'élèvent à 1 654 € HT .